

DÉLIBÉRATION N° CS 2021-02-027

MARCHÉ DE PRESTATIONS DE SERVICES / APPEL D'OFFRES OUVERT / TRAITEMENT DES DÉCHETS ISSUS DES DÉCHETTERIES – S19PF004 / LOT N°9 : TRAITEMENT DES GRAVATS – SECTEUR SUD / TITULAIRE GAÏA / AVENANT DE TRANSFERT N°1

Nombre de membres :

En exercice : 33

Présents : 18

Votants : 19

L'an deux mil vingt-et-un, le 31 mai ;

L'assemblée délibérante du Syndicat mixte Cyclad, s'est réunie en séance ordinaire l'Atelier CyclaB à Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX.

Présents / Membres titulaires

Mesdames Ornella TACHE – Anne-Sophie DESCAMPS

Messieurs Jean-Michel CHATELIER – Christian LUCAZEAU – Jacky RAUD – Jean MOUTARDE – Hubert COUPEZ
Serge BERNET – Jean-Luc DUGUY – Jérôme GARDELLE – Jean-Luc FOURRÉ – Emmanuel JOBIN
Jean GORIOUX – Denis DUBOURGNOUX – Jean-Paul GAILLOT – Philippe NEAU

1 pouvoir de Monsieur Julien GOURRAUD à Madame Ornella TACHE

Présents / Membres suppléants

Madame Isabelle COSSON suppléante de Monsieur Pierre TUAL
Monsieur Mikaël MOINET suppléant de Monsieur Sylvain BARREAUD

Présence des suppléants sans vote

Absents titulaires

Mesdames Éliane TRAIN (*excusée*) – Gisèle VERGNON – Gislaïne GOT

Messieurs Michel LALAIZON – Julien GOURRAUD (*excusé*) – Gaby TOUZINAUD – Pierre TUAL (*excusé*)
Éric GUINOISEAU (*excusé*) – Stéphane AUGÉ (*excusé*) – David RAFFÉ – Pascal ALVAREZ
Sylvain BARREAUD (*excusé*) – Jean-Paul HÉRAUDEAU (*excusé*) – Sylvain FAGOT (*excusé*)
Laurent RENAUD – Philippe PELLETIER (*excusé*) – Alain FONTANAUD

Secrétaire de séance

Madame Anne-Sophie DESCAMPS

Convocations envoyées le :

20 mai 2021

Affichage de la convocation le : 21 mai 2021

(Art. L2121-10 du CGCT)

Publication (affichage) ou notification du :

1^{er} juin 2021



Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Commande publique,

Considérant que le marché a été notifié le 19 avril 2019 au titulaire GAÏA, pour exécution des prestations à compter du 1^{er} avril 2020, et ce pour une durée de 4 ans avec possibilité de reconduction expresse par période d'un an et au maximum 2 fois, soit une durée maximale de 6 ans,

Considérant une réorganisation de l'activité matériaux de COLAS France Territoire Ouest, les établissements GAÏA sont absorbés à compter du 1^{er} avril 2021 par les nouveaux établissements Carrières et matériaux du grand ouest (CMGO),

Considérant le projet d'avenant ci-après,

Il est proposé au Comité syndical :

- D'approuver le projet d'avenant de transfert n°1,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant de transfert avec Carrières et matériaux du grand-ouest (CMGO), conformément aux éléments précités.

Ces explications entendues, Monsieur le Président demande au Comité Syndical de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, 18 membres présents, 19 membres votants, à l'unanimité,

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 avec Carrières et Matériaux du Grand-Ouest (CMGO), conformément aux éléments précités,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Fait à Surgères, le 1^{er} juin 2021

Extrait certifié conforme,

Le Président,

Jean GORIOUX

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.



MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS DE SERVICES_PROJET

*TRAITEMENT DES DÉCHETS ISSUS DES DÉCHETTERIES
S 19 PF 004*

Lot n°9 : traitement des gravats – secteur sud

AVENANT DE TRANSFERT N°1

Entre les soussignés :

Le syndicat mixte CYCLAD

Représenté par Monsieur Jean GORIOUX, son Président dûment habilité à cet effet par le Comité Syndical réuni le 31 mai 2021 (délibération n° CS 2021-02-026),

Désigné ci-après « CYCLAD »,

Et,

CARRIÈRES ET MATÉRIAUX DU GRAND-OUEST (CMGO)

Siret n°537 433 187 00458,

Dont le siège social est à SAINT PORCHAIRE – Lieu-dit Le Fief du Moulin,

Représentée par Monsieur HAOUASSI Boris, agissant en qualité de Chef d'agence,

Désignée ci-après « CMGO »



PRÉAMBULE

Le marché a été notifié le 19 avril 2019 au titulaire GAÏA pour une exécution des prestations à compter au 1^{er} avril 2020, pour une durée de 4 ans avec possibilité de reconduction expresse par période d'un an et au maximum 2 fois, soit une durée globale de 6 ans.

Suite à une réorganisation de l'activité matériaux de COLAS France Territoire Ouest, les établissements GAÏA sont absorbés à compter du 1er avril 2021 par les nouveaux établissements Carrières et matériaux du grand ouest (CMGO), il est donc nécessaire d'établir un avenant de transfert.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET

Le présent avenant a pour objet la prise en compte de la nouvelle dénomination sociale du titulaire du marché : CARRIÈRES MATÉRIAUX DU GRAND-UEST (CMGO) en lieu et place de GAÏA.

ARTICLE 2 : AUTRES CLAUSES

Aucune autre clause du contrat n'est modifiée.

Fait en 1 exemplaire original.

Le

Le syndicat mixte CYCLAD,
Le Président,
Jean GORIOUX

CARRIÈRES MATÉRIAUX DU GRAND-UEST,
Le Chef d'agence,
Boris HAOUASSI

